



DÉSHÉRBANT CONCENTRÉ 2,5L

COURS-ALLÉES-TERRASSES

- ✓ **Format gros volume économique**
- ✓ **Biocontrôle : utilise des mécanismes naturels**
- ✓ **Retour rapide des animaux**

PRÉSENTATION

Le désherbant concentré **Cours-Allées-Terrasses PROTECT EXPERT** utilise un mécanisme naturel pour éliminer les principales mauvaises herbes et mousses en agissant sur les parties aériennes des plantes ciblées. Il permet un retour rapide des animaux sur les surfaces traitées, dès que le produit a séché.



INFORMATIONS PRODUITS

Code	Conditionnement	EAN	PCB	Palettisation
PROCOUR25N	Bidon Doseur 2,5L	3664715071723	4	200

PÉRIODES D'EMPLOI

J F M A M J J A S O N D

Idéale

Possible

TABLEAU DES USAGES

Culture/lieu d'application	Usages	Dose d'emploi
Arbres et Arbustes - plantations pleine terre	Désherbage	Au pulvérisateur : 166 mL dans 1 L d'eau pour 10 m ²
Bulbes ornementaux		
Cultures florales et plantes vertes		
PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales) - non alimentaires		
Rosier - pleine terre		
JEVI (Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures)	Désherbage des allées de parc, jardin et trottoir, cimetière et voies.	
Traitements généraux	Destruction mousses	À l'arrosoir : 16,6 mL dans 1 L d'eau pour 1 m ²
Gazons de graminées - traitement des parties aériennes		

Zone non traitée aquatique (ZNT) = 5 mètres. 2 applications maximales par an sauf pour la destruction des mousses, 1 application dans un gazon de graminée. Respecter un intervalle de 21 jours entre les applications. Délai de rentrée : attendre le séchage complet de la zone traitée.



DÉSHÉRBANT CONCENTRÉ 2,5L

COURS-ALLÉES-
TERRASSES

MODE D'EMPLOI

Remplir le pulvérisateur de la moitié de l'eau nécessaire à votre traitement (voir tableau des usages). Agiter le bidon avant ouverture. Verser la dose indiquée dans le réservoir du pulvérisateur. Terminer le remplissage en eau. Fermer le pulvérisateur, agiter et mettre en pression. Pulvériser muni d'un cache protecteur par temps calme (sans vent), sec (pas de pluie prévue dans les 12 heures). Agiter régulièrement le pulvérisateur pour obtenir une préparation homogène.

POUR UNE EFFICACITE OPTIMALE : Traiter dès l'apparition des mauvaises herbes : jeunes adventices en croissance, non lignifiées et peu développées (10 cm max). La bouillie doit être appliquée de façon à couvrir entièrement et uniformément les surfaces à traiter. Les adventices ou mousses doivent être bien imbibées. Traiter sur végétation sèche, sans risque de pluie dans les 2 heures suivant l'application. Plus la luminosité et la température seront élevées et plus l'effet de la préparation sur la cible sera rapide. Retraiter en cas de repousse des adventices.

DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

Nom homologué	HERBIEXPERT
N° AMM	2170355
Composition	Acide pélargonique 186,7 g/L
Classement	ATTENTION. SGH07. H319.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Avant l'application : Lire l'étiquette avant emploi. Respecter les doses et les volumes de bouillies préconisés (ne pas surdoser ni aller jusqu'au ruissellement sur le feuillage). Porter des gants et des chaussures de jardinage est recommandé pendant toutes les phases de manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas stocker à une température inférieure à 8°C.

Pendant l'application : Ne pas appliquer en présence d'insectes pollinisateurs et/ou auxiliaires (abeilles, bourdons, coccinelles, chrysopes...). Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit de septembre à décembre sur les surfaces perméables. Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer à moins de 5 mètres d'un point d'eau (puits, bassin, mare, ruisseau, rivière, fossé...). Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des jardins en pente ou des surfaces imperméables situées à proximité de point d'eau telles que le bitume, le béton, les pavés et les dalles. Éviter toute dérive de pulvérisation et de ruissellement vers les plantes voisines.

Après l'application : Ne pas rejeter dans l'évier, le caniveau ou tout autre point d'eau, les fonds d'emballages non utilisés et les eaux de lavage du pulvérisateur. Conserver le produit dans son emballage d'origine à l'abri de l'humidité. Ne pas jeter dans les poubelles ménagères, mais éliminer l'emballage avec ou sans produit en déchèterie ou par un organisme agréé. Réemploi de l'emballage interdit.

Visuels non contractuels. (1) Dangereux. Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

*Produit de biocontrôle au titre des articles L.253.5 à L.253.7 du code rural et de la pêche maritime.



Pour suivre nos activités de formations
abonnez-vous sur notre page LinkedIn



Retrouvez
nos conseils sur :
seezon.co



seezon